

Séance du 26 avril 2010

Le vingt-six avril deux mille dix, vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Carantilly, dûment convoqués par Mme le Maire, se sont rassemblés à la mairie sous sa présidence.

Date de convocation : 20 avril 2010

Date d'affichage : 04 mai 2010

Etaient présents : Mme HENRY Marylène ; MM BOURGE Pierre, PATIN Bernard ; Melle PAISANT Nadège ; MM DUFORT Erik, PACARY Michel ; Mme LEDOUX Malika ; MM DUPONT Henri, ALLIX Gratien ; Melle LEVALLOIS Mireille ; M. LEMERRE Eugène ; Mme L'ORPHELIN Pierrette ; M. BOURDON Noël.

Etaient excusés : M. CORON (procuration Mme HENRY) ;
M. LEROUXEL (procuration M. LEMERRE).

M. PATIN, nommé conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

I. Reversement au Syndicat d'Electrification d'une taxe sur l'électricité (reçu le 07/05/2010)

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que la commune a perçu à tort une taxe sur l'électricité via la Société ALTERNA. En effet, cette taxe aurait dû être versée directement au Syndicat d'Electrification de Carantilly (siège Mairie de Quibou). La Société ALTERNA ayant été contactée à ce sujet, il ne devrait plus y avoir de virements sur le compte de la commune.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de reverser au Syndicat d'Electrification de Carantilly (siège Mairie de Quibou) la somme de 137.34 € perçue à tort au titre de la taxe sur l'électricité.

II. Lotissement route de Dangy (reçu le 07/05/2010)

Ce futur lotissement portait jusqu'à présent le nom de La Bretonnière. Ce nom n'étant pas porteur, il est proposé de lui attribuer un nouveau nom.

Parmi les nombreuses propositions, quatre sont retenues dans un premier temps. Il s'agit de :

- Résidence de la Bretonnière
- Résidence Beaux Regards
- Au Beau Chêne
- Balcons Carantillais.

Un débat s'instaure à l'issue duquel Mme le Maire demande de bien vouloir voter : par 7 voix, le CM retient « Beaux Regards », 5 voix s'étant portées sur « Résidence La Bretonnière », 2 « Au Beau Chêne » et 1 abstention.

Suite à la réunion de la commission urbanisme qui a eu lieu le 15 avril 2010, Mme le Maire a contacté le CAUE qui pourra nous aider dans la rédaction d'un cahier des charges et nous apporter un soutien technique.

En effet, la superficie de ce futur lotissement est au moins égale à celle du bourg et mérite donc une attention particulière quant à sa réalisation.

Lotissement communal Route de Dangy : aide technique du CAUE (reçu le 07/05/2010)

Considérant que :

- Le CAUE est un organisme de mission de service public à la disposition des collectivités territoriales et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'architecture, d'urbanisme et d'environnement ;
- Les actions du CAUE revêtent un caractère pédagogique et culturel afin de promouvoir les politiques publiques qualitatives au travers de missions d'accompagnement des maîtres d'ouvrages et, qu'à ce titre, le CAUE ne peut être chargé de missions de maîtrise d'œuvre ;
- Le programme d'activités du CAUE prévoit notamment la mise en place de conventions de missions d'accompagnement des maîtres d'ouvrages ;
- La commune de Carantilly a décidé d'engager une réflexion sur le projet de lotissement communal route de Dangy ;

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'adhérer au CAUE de la Manche ;
- De solliciter le CAUE pour un accompagnement et un soutien technique dans le cadre de l'élaboration du projet de lotissement communal route de Dangy (cadrage de la commande et approche préalable, accompagnement de maîtrise d'ouvrage dans l'aide à la commande). Le coût journalier de l'intervention est de 370 €, dont seulement 50 % sont à la charge de la commune ;
- D'autoriser Mme le Maire à signer une convention avec le CAUE.

III. Voirie

Mme le Maire fait lecture d'un courrier qu'elle a reçu de M. le Préfet à la suite d'une lettre que Mme Nathalie MARIE lui avait adressée. Il s'agit d'un problème de circulation dans le bourg.

Mme le Maire se propose de répondre qu'une étude d'aménagement est actuellement en cours, que le commerce est susceptible d'être déplacé à moyen terme et que par ailleurs nous avons fait l'acquisition d'un indicateur de vitesse qui semble dissuader les automobilistes un peu trop rapides.

Le CM, à l'unanimité, approuve cette démarche.

IV. Cimetière

Mme le Maire avec les membres de la commission et le conseiller municipal qui a bien voulu les accompagner, se sont rendus dans la région caennaise pour visiter cinq cimetières paysagers différents. Un compte-rendu photographique permet à chacun de visualiser ces aménagements.

V. Affaires diverses

- M. LEMERRE souhaite que Mme le Maire adresse un courrier au Conseil Général afin de signaler le mauvais état de la chaussée au niveau du carrefour du Poteau.

- Mme le Maire distribue les invitations pour la cérémonie du 8 mai.

- M. ALLIX demande si l'heure de convocation pourrait être repoussée à 21 heures de avril à août inclus. La majorité des élus est favorable à cette demande.

- Fleurs de la Mémoire : une journée est prévue avec les enfants le 30 mai à Colleville.

- La prochaine réunion de CM aura lieu le lundi 31 mai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Maire,

Le Secrétaire,